

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SIVU DU TANNENWALD

Séance du 18 mai 2015 à 20 heures

Mairie de Reinhardsmunster

Sous la Présidence de BLAES Odile, le SIVU du TANNENWALD s'est réuni le 18 mai 2015 à 20 h 00.

Membres présents :

Pour Dimbsthal : Claude SCHMITT, STEVAUX Yves, WOLBERT Alex

Pour Hengwiller : FRITZ Julien, BLAES Marcel, ALLHEILLY Nicolas

Pour Reinhardsmunster : JEANMOUGIN Isabelle, BUCHEL Caroline, STENGEL Marcel

AFFAIRES SCOLAIRES

• Rythmes scolaires dans les différentes écoles

Odile BLAES, Présidente du SIVU du Tannenwald, nous relate les différentes réunions du 23 avril 2015 et du 5 mai qui concernaient principalement la mise en place des NAPS (nouvelles activités périscolaires) pour la rentrée scolaire 2015/2016.

M. STEVAUX précise qu'un PEDT n'est pas obligatoire en confirmation de renseignement pris auprès de l'Inspectrice.

Principe d'un PEDT

Le projet de loi pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'**un projet éducatif territorial (PEDT)**.

Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale et associe à cette dernière l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'État concernées (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...), associations, institutions culturelles et sportives, etc.

Il vise à tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Au travers de ce principe il a été décidé suivant la concertation de ce soir :

- soit de garder les horaires actuels sachant que les activités périscolaires du vendredi après-midi seraient à la charge des parents
- soit de mettre en place les horaires nationaux

Au vu du montant des NAP et de l'encadrement à mettre en place, il a été décidé que les communes de Reinhardsmunster, Hengwiller, et Dimbsthal ne pourraient pas instaurer ce type d'activités périscolaires.

Par conséquent, un devis devra être demandé auprès du périscolaire pour voir la prise en charge du vendredi après-midi par les parents afin de pouvoir les en informer.

Les maires des communes membres du SIVU du Tannenwald, au vu du coût du périscolaire par enfant, ont décidé qu'ils prendraient une partie de ce montant à leur charge. Une décision sera prise ultérieurement par chaque commune lors d'un conseil municipal.

Organisation du périscolaire et refacturation auprès des communes :

L'inscription des enfants se fera par trimestre. Un suivi devra être effectué par le périscolaire qui transmettra le nombre de participant aux communes.

Concernant la facturation, il faudra reprendre contact avec la Directrice du périscolaire pour avoir un peu plus d'information.

A l'heure actuelle la facture totale serait adressée à la commune de Reinhardsmunster, avec un sous total des communes de Hengwiller et Dimbsthal, qui serait en charge d'adresser une facture aux communes de Hengwiller et Dimbsthal.

Néanmoins ceci est à revoir en détail car les communes souhaiteraient mettre en place un forfait de cotisation pour chaque enfant avec une prise en charge partielle des communes.